



## TROPHÉE PESSAC-LEOGNAN 2020

---

### CONCOURS DU MEILLEUR ÉLÈVE SOMMELIER EN VIN DU BORDELAIS

## RÈGLEMENT

### ARTICLE N°1

Ce concours est ouvert exclusivement :

**En France** : Aux étudiants préparant une "Mention Complémentaire de Sommellerie" dans un lycée, un C.F.A. ou Centre de Formation.

**Age limite**, 25 ans à la date du concours.

**Les élèves doivent être accompagnés de leur professeur ou d'un représentant de l'établissement, sinon l'inscription ne sera pas validée ainsi que d'un certificat de scolarité. (Un certificat de scolarité sera exigé au moment de l'inscription du candidat)**

### ARTICLE N°2

Connaissances demandées :

- Le vignoble Bordelais
- La vigne, le raisin, le moût (**la vinification**), la géographie
- Les produits de la Nouvelle-Aquitaine (hors vins)
- **Les Classements**
- Accords mets et vins
- **Maitrise de la pratique professionnelle.**

### ARTICLE N°3

Le concours se déroule en deux phases :

#### **Première phase :**

- Questionnaire théorique
- Atelier pratique

Suite à ces épreuves, il sera retenu QUATRE candidats pour la finale.

**Deuxième phase** : Déroulement de la finale qui aura lieu en public et sera composée d'épreuves orales et de pratiques.

### ARTICLE N° 4

**Au cours des épreuves de l'après-midi**, les membres du jury sont choisis au sein de l'Association Régionale des Sommeliers, de professionnels de la restauration ainsi que de quelques professeurs volontaires.

## **ARTICLE N°5**

Le jury est souverain, ses décisions sont sans appel.

## **ARTICLE N°6**

A l'issue de la finale sera désigné :

"LE MEILLEUR ÉLÈVE SOMMELIER EN VINS DU BORDELAIS - TROPHÉE PESSAC-LÉOGNAN"

La sélection des QUATRE finalistes se fera au comptage des épreuves théoriques et pratiques. Les points récoltés aux sélections seront reportés par moitié lors de la finale. Le passage des candidats se fera par tirage au sort.

Le remboursement des frais de transport de l'élève et de son professeur sera pris en charge par le Syndicat viticole Pessac-Léognan intégralement et uniquement sur la base d'un billet de train de seconde classe.

Merci d'adresser vos justificatifs au : - **Syndicat viticole Pessac-Léognan - 1 cours du XXX Juillet - 33000 Bordeaux - FRANCE**

---

### **UDSF BORDEAUX AQUITAINE**

Château Poumey – 7, rue du Professeur Bernard  
33170 GRADIGNAN – FRANCE  
+33 (0)5 56 70 20 19 – [logifrance@pont-bernet.fr](mailto:logifrance@pont-bernet.fr)

### **SYNDICAT VITICOLE DE PESSAC-LEOGNAN**

1, cours du XXX Juillet – 33000 BORDEAUX – FRANCE  
+33 (0)5 56 00 21 90 – [contact@pessac-leognan.com](mailto:contact@pessac-leognan.com)  
[www.pessac-leognan.com](http://www.pessac-leognan.com)